

## 37<sup>e</sup> Conférence Internationale des Commissaires à la Protection des Données et de la Vie Privée

Amsterdam, 26 octobre 2015

### Résolution sur la coopération avec le Rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à la vie privée

#### 37<sup>e</sup> Conférence Internationale des Commissaires à la protection des données et de la vie privée

*Notant* que les désastreux attentats terroristes et les activités criminelles ont de plus en plus conduit, à la mise en place de mesures législatives qui limitent de manière disproportionnée les droits fondamentaux tels que le droit à la vie privée;

*Notant* que les révélations des programmes de surveillance électronique massive n'ont pas encore conduit à la mise en place d'instruments juridiquement contraignants pour réglementer au niveau international les intrusions dans la vie privée par les services de renseignement;

*Rappelant* les efforts déployés à l'échelle mondiale afin d'établir des cadres internationaux pour la protection des données et de la vie privée, y compris la résolution de la 35<sup>e</sup> Conférence appelant à l'adoption d'un protocole additionnel à l'article 17 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP)<sup>1</sup>;

*Constatant* l'augmentation des données collectées et traitées par les puissantes sociétés internationales dans le contexte d'une économie mondialisée;

*Préoccupés*, à l'aube du *Big Data*, par les conséquences potentiellement néfastes d'une telle collecte des données sur le droit à la vie privée des milliards de consommateurs;

*DéTECTANT* une demande pressante d'encadrement et de mise en œuvre des droits des personnes concernées à l'échelle mondiale équilibrant de manière adéquate les souhaits des Etats et des sociétés contre les droits de l'homme des individus;

*Se référant* à la résolution 68/167 de l'assemblée générale des Nations unies du 18 décembre 2013<sup>2</sup> et 69/166 du 18 décembre 2014<sup>3</sup> sur le droit à la vie privée à l'ère du numérique qui résume les multiples défis pour les droits de la vie privée dans un monde axé sur les données;

1. Se félicite de la résolution A/HRC/28/L.27 du 24 mars 2015<sup>4</sup> du Conseil des droits de l'homme des Nations unies, qui a désigné un Rapporteur spécial sur le droit à la vie privée, il s'agit d'une décision historique vers l'internationalisation et la mondialisation de la protection des données et du droit à la vie privée;
2. Félicite le professeur Joseph Cannataci en sa qualité de Rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à la vie privée;

---

<sup>1</sup> <http://icdppc.org/wp-content/uploads/2015/02/International-law-resolution.pdf>

<sup>2</sup> [http://www.un.org/fr/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=A/RES/68/167&referer=/english/&Lang=F](http://www.un.org/fr/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/68/167&referer=/english/&Lang=F)

<sup>3</sup> [http://www.un.org/fr/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=A/RES/69/166](http://www.un.org/fr/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/69/166)

<sup>4</sup> [http://www.dgvrn.de/fileadmin/user\\_upload/menschenr\\_durchsetzen/bilder/News/Menschenrechte\\_im\\_digitalen\\_Zeitalter/Resolution\\_2015\\_HRC\\_HR\\_in\\_the\\_digital\\_age-A\\_HRC\\_28\\_L27.doc](http://www.dgvrn.de/fileadmin/user_upload/menschenr_durchsetzen/bilder/News/Menschenrechte_im_digitalen_Zeitalter/Resolution_2015_HRC_HR_in_the_digital_age-A_HRC_28_L27.doc)

3. Invite le Rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à vie privé à inclure dans son programme de travail la coopération avec les autorités de protection des données et à la vie privée du monde entier;
4. Réaffirme la résolution de la 35<sup>e</sup> Conférence sur le protocole additionnel à l'article 17 PIDCP et demande au Rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à la vie privée de promouvoir l'ouverture de négociations sur un tel protocole pendant son premier mandat ;
5. Invite les gouvernements et toutes les parties concernées à offrir l'assistance et le soutien nécessaire pour permettre au Rapporteur spécial de l'ONU de promouvoir et renforcer de la meilleure manière possible le droit à la vie privée dans le monde entier.

*La Commission Commerce Fédéral des Etats-Unis d'Amérique<sup>5</sup> s'abstient de cette résolution, qui porte sur des questions en dehors de sa compétence.*

Langue originale: l'anglais.

---

<sup>5</sup> En anglais: *U.S. Federal Trade Commission.*